

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2013744	Date d'inspection Le 30 novembre 2023	
Nom de l'établissement La Boussole II		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	06 nov. 2023	30 nov. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que le certificat de secourisme et en réanimation cardiorespiratoire manquant a été placé dans le dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	02 nov. 2023	30 nov. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que le nouveau membre du personnel a été inscrit au cours de 30 heures du Curriculum éducatif-Services de garde francophone du Nouveau-Brunswick. La lacune est maintenant conforme.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	26 juil. 2023	30 nov. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe que la planification est délibérément planifiée et documentée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection, l'inspectrice observe la sieste et les jeux libres à l'intérieur.
Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 novembre 2023

Date

original signé par

Le 30 novembre 2023

Leanna Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date